

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° II-CF358**

présenté par

M. Pauget, rapporteur pour avis au nom de la commission des lois, M. Baubry, Mme Blanc, Mme Bordes, M. Gery, M. Gillet, Mme Griseti, M. Guitton, Mme Josserand, Mme Levavasseur, Mme Lorho, M. Bryan Masson, Mme Pollet, M. Rancoule, M. Schreck, M. Taverne et M. Villedieu

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 77, insérer l'article suivant:****Mission « Sécurités »**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport faisant un état des lieux des moyens aériens disponibles et des financements publics nécessaires pour lutter contre les incendies, positionnés à proximité des parcs régionaux et nationaux, permettant une intervention dans un délai restreint afin de circonscrire rapidement un départ de feu. Il s'attache à faire des propositions afin que les moyens soient efficaces et permettent d'attaquer le feu dans un délai extrêmement court, via les moyens aériens, lorsque celui-ci se propage dans une zone difficile d'accès.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à alerter le Gouvernement sur la nécessité de renforcer les moyens aériens de lutte contre les incendies à proximité des parcs naturels régionaux et nationaux.

Ces parcs, joyaux de notre pays, sources d'une biodiversité incroyable, poumons écologiques et économiques des territoires, n'ont pas de prix et leur protection doit être totale. Nombreux sont ceux qui sont difficiles d'accès, et les moyens aériens sont les plus efficaces pour circonscrire rapidement un incendie avant qu'il ne se propage et devienne hors de contrôle.

Les 8 et 9 juillet 2025, un incendie parti des Pennes-Mirabeau s'est propagé jusqu'au nord de Marseille, parcourant environ 750 hectares et entraînant des mesures de protection des populations et la fermeture d'axes routiers. 10 jours plus tard, le 20 juillet 2025, un feu a consumé près de 250

hectares de pinède à Martigues. Dans ce contexte de feux multiples dans les Bouches-du-Rhône, les moyens aériens ont été fortement sollicités à l'échelle de l'arc méditerranéen et l'accès aux massifs a été temporairement fermé face à un risque « très sévère ». Ces phénomènes, qui semblent devoir se multiplier au regard du changement climatique, demanderont un engagement toujours plus important de nos moyens de lutte contre les incendies.

L'urgence est donc à l'action, c'est pourquoi le Gouvernement doit faire un état des lieux des moyens aériens à disposition pour protéger nos parcs régionaux et nationaux et surtout, les renforcer massivement.